



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2019, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
 <u>Sont aussi présents :</u>	 Madame Josée Latour	 trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

19-09-216

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 4.1 Eau potable – retour à la conformité
- 4.2 Fête du bois flotté
- 4.3 Réouverture de la bibliothèque
- 5.7 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une resurfaceuse usagée.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

19-09-217

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2019, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Eau potable – retour à la conformité

Après trois ans, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts peut enfin retirer l'avis de bouillir. Les grands utilisateurs ont été avisés, le 29 août dernier, du retrait de l'avis de bouillir. Le maire remercie les citoyens de leur grande patience dans ce dossier.

4.2 Fête du bois flotté et saison touristique

Nous estimons qu'environ 20 000 personnes ont participé à la Fête du bois flotté cette année; nous avons donc battu le record de 15 000 personnes en 2018. Cela est une grande source de motivation pour les organisateurs de l'événement que la Ville tient à remercier. Merci aussi à tous les bénévoles sans qui la fête ne pourrait avoir lieu.

Dans le même ordre d'idée, Sainte-Anne-des-Monts a connu une forte augmentation de son achalandage touristique. C'est une tendance que nous constatons depuis environ trois ans et qui se poursuivra, du moins nous le souhaitons. Évidemment, il y a lieu de se préparer pour pouvoir accueillir de belle façon nos visiteurs. Le maire remercie tous les commerçants pour leurs efforts afin de répondre à la forte demande estivale.

4.3 Réouverture de la bibliothèque

La Bibliothèque municipale Blache-Lamontagne est rouverte depuis le 27 août dernier dans un local temporaire, très bien aménagé, situé l'ancien bureau de l'Assurance-Emploi, à l'angle de la 3^e Avenue Ouest et de la 7^e Rue Ouest. Un nouvel horaire temporaire est en place et disponible sur Internet. Elle est donc ouverte les mardis et mercredis de 10 h à 19 h, les jeudis et vendredis de 13 h à 18 h et les samedis de 10 h à 16 h 30. Notez que la bibliothèque est ouverte sur les heures de repas et qu'elle est fermée les dimanches et lundis.

5.- Administration

19-09-218

5.1 Autorisation de paiement de sommes dues à Mme Diane Chenel

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Diane Chenel en date du 9 août 2019.

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à madame Chenel dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 794,51 heures de salaire et avantages dus à madame Diane Chenel.

ADOPTÉE

19-09-219

5.2 Non-engagement de M. Jacques Tremblay

CONSIDÉRANT que M. Jacques Tremblay est dans l'incapacité de travailler depuis le 2 novembre 2016.

CONSIDÉRANT qu'aucun retour au travail n'est prévisible.

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Tremblay dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ne réengage pas M. Jacques Tremblay à titre de préposé de maintenance Voirie et autorise le versement des 324 heures qui lui sont dues.

ADOPTÉE

19-09-220 5.3 Ouverture à l'interne d'un poste d'ouvrier de maintenance aux Travaux publics

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture à l'interne du poste d'ouvrier de maintenance aux Travaux publics.

ADOPTÉE

19-09-221 5.4 Ouverture de postes sur liste de rappel de préposés de maintenance Loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture de postes de préposé de maintenance Loisirs sur liste de rappel.

ADOPTÉE

19-09-222 5.5 Programme de supplément au loyer – Maison Oxygène – AccèsLogis Québec, Volet III

Considérant que *Convergence Service d'aide aux hommes de la Gaspésie* présente un projet d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Considérant que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est en faveur du projet présenté.

Considérant que le programme AccèsLogis exige la participation de la Municipalité au Programme de supplément au loyer pour son acceptation par la SHQ.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de Maison Oxygène présenté par *Convergence Service d'aide aux hommes de la Gaspésie*, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années pour les 4 unités de logement prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation à signer le cas échéant.

ADOPTÉE

19-09-223 5.6 Demande à Transports Québec pour réduction de la vitesse

CONSIDÉRANT la pétition signée par douze (12) commerçants ou représentants d'institutions du boulevard Perron Est.

CONSIDÉRANT que, sur le boulevard Perron Est, entre la rue des Peupliers et la rue des Pins, il y a :

- neuf (9) intersections,
- treize (13) commerces ou institutions dont une école primaire,
- la zone scolaire identifiée à 50 km ne faisant que la longueur de l'école,
- au moins deux (2) descentes menant vers la plage et où les tout-terrains (VTT) doivent traverser la Route 132, face au 39 et au 59, boulevard Perron Est,
- des commerces dont les stationnements sont en façade et dont les clients reculent leurs véhicules sur la voie de circulation,

- les camions de livraison desservant les commerces qui doivent stationner sur la chaussée faute d'espace adéquat,
- l'achalandage important du restaurant La Tourelle obligeant les clients à stationner en face et à traverser la route à pied.

CONSIDÉRANT que, sur le boulevard Sainte-Anne Ouest, à partir du pont de la rivière Sainte-Anne vers l'ouest, il y a quatre (4) limites de vitesse différentes sur une distance d'environ 4 kilomètres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande à Transports Québec de limiter la vitesse à :

- 50 km/h sur le boulevard Perron Est entre la rue des Peupliers et la rue des Pins;
- 70 km sur le boulevard Sainte-Anne Ouest de la 30^e Rue Ouest à l'École de l'Anse;
- 50 km/h sur le boulevard Sainte-Anne Ouest de l'École de l'Anse jusqu'à la rivière Sainte-Anne.

ADOPTÉE

19-09-224

5.7 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une resurfaçuse usagée

CONSIDÉRANT que la Zamboni 1997, achetée usagée en 2004 au coût de 61 000 \$, nécessite d'importantes réparations sur le système de levage et de resurfaçage et d'autres, à court terme, pour la transmission et le système hydraulique, sans compter le châssis et le support de carrosserie en très mauvais état.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une resurfaçuse usagée

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 juillet 2019

Les états financiers au 31 juillet 2019 sont déposés devant le conseil, et copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

19-09-225

6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 juillet 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de juillet 2019, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-09-226

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 août 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 30184 à 30232, pour un montant de 195 488,20 \$,
- les comptes à payer, chèques n^{os} 30233 à 30317, pour un montant de 261 012,68 \$,

➤ pour un total de 456 500,88 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

19-09-227

6.4 Aides financières à l'Association du cancer de l'Est du Québec, au Centre d'action bénévole des Chic-Chocs et Carrefour Jeunesse Emploi

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

400 \$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

400 \$ au Centre d'action bénévole des Chic-Chocs pour la Fièvre du samedi soir, le 14 septembre 2019 à l'école Gabriel-Le Courtois.

400 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi pour une fête de l'Halloween.

ADOPTÉE

8.- Règlements

19-09-228

8.1 Adoption du Règlement 19-889 amendant l'Annexe « A » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 19-889 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

CONSIDÉRANT que cette modification vise à ajouter à l'Annexe A, concernant les panneaux d'arrêt, celui sur la rue des Muguetts vis-à-vis l'entrée du numéro civique 18 (en direction ouest) et celui sur la route Noël-Pelletier à l'intersection de la route Lavoie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 19-889 amendant l'Annexe « A » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8.2 Avis de motion du Règlement 19-890 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf.200 »

Avis de motion est donné par la conseillère Ariane Lévesque qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 19-890 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf.200 ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

19-09-229

8.3 Adoption du Premier projet de Règlement 19-890 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf.200 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Premier projet de Règlement 19-890, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf.200 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

CONSIDÉRANT que cet amendement a pour but de permettre la location de bâtiments rudimentaires (prêt-à-camper) à des fins touristiques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU :

Que soit adopté, par les présentes, le Premier projet de Règlement 19-890, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf.200 »,

Que l'assemblée de consultation publique, prévue à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit tenue le 13 septembre 2019.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

19-09-230

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 45.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
